

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0054 /PR/MIDI portant approbation du budget prévisionnelle d'électricité de Djibouti pour l'exercice 1992

n° 92-0054 /PR/MIDI

Ministère

Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication

13 janvier 1992

Numéro JO

n° 1 du 15/01/1992

Date du numéro

15 janvier 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le budget prévisionnel d'Electricité de Diibouti pour l'exercice 1992 s'établit comme suit : En recettes 8.044.770.000 FD, En dépenses 7.868.587.000 FD Soit un résultat bénéficiaire de 166.183.000 FD Montant des investissements 2.448.122.000 FD Dont participation de tiers 293.444.000 FD Dont emprunts à rembourser 752.528.000 FD.